

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 FEVRIER 2024 – 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 07 février 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric (excepté délibération n°DEL20240213_07)	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel (excepté délibération n°DEL20240213_08)
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck (excepté délibération n°DEL20240213_08)
BOUTIN Didier (excepté délibération n°DEL20240213_08)	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	OGEREAU Christian
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
MULLINGHAUSEN Fabienne	X	MORNIER Sophie
GILBERT Virginie	X	HERVOUET Eric (excepté délibération n°DEL20240213_07)

Étaient absents excusés (2) : Didier BOUTIN (délibération n°DEL20240213_08), Virginie GILBERT (délibération n°DEL20240213_07), Eric HERVOUET (délibération n°DEL20240213_07), Daniel ROUSSEAU (délibération n°DEL20240213_08), Franck SAVARY (délibération n°DEL20240213_08).

Étaient absents (2) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Négat DUHAMEL

Ordre du jour

1. Moyens Généraux

- DEL20240213_01 Actualisation des statuts de Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération
- DEL20240213_02 Actualisation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- DEL20240213_03 Vote du taux d'habitation de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

- DEL20240213_04 Adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique
- DEL20240213_05 Modification du tableau des effectifs
- DEL20240213_06 RIFSEEP – Actualisation des montants de référence et modification des critères du CIA
- DEL20240213_07 Protection sociale complémentaire – Mandat au Centre de Gestion de la Vendée

2. Vie locale, culturelle et sportive

- DEL20240213_08 Vote des subventions de fonctionnement 2024 aux associations
- DEL20240213_09 Convention de subvention avec l'association S2GFC

3. Education, familles et cohésion sociale

- DEL20240213_08 Vote des subventions de fonctionnement 2024 aux associations
- DEL20240213_09 Convention de subvention avec l'association S2GFC
- DEL20240213_10 Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale
- DEL20240213_11 Mise à jour des projets d'établissement des crèches de Montaigu-Vendée
- DEL20240213_12 Subventions aux associations gestionnaires enfance et petite enfance
- DEL20240213_13 Subventions aux établissements à caractère éducatif
- DEL20240213_14 Fusion des deux écoles publiques Jules Verne – Montaigu

4. Environnement mobilités et aménagement du territoire

- DEL20240213_15 Acquisition foncière de l'emprise du nouveau groupe scolaire Jules Verne – Montaigu
- DEL20240213_16 Désaffectation et déclassement d'une partie d'un délaissé communal – 5 la Gerverie – Saint Georges de Montaigu
- DEL20240213-17 Echange foncier - 5 la Gerverie – Saint Georges de Montaigu
- DEL20240213-18 Cession foncière Rue de la Fontaine – Saint Georges de Montaigu
- DEL20240213-19 Modification de dénomination de la voie Chemin des Acacias – la Guyonnière

5. Espaces publics et moyens techniques

- DEL20240213-20 Conventions de travaux, d'entretien et de participation financière avec le Département – RD137, Rue des Maines – Saint Georges de Montaigu

6. Informations diverses

DÉBUT DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal de la séance précédente

Annexe 01_ Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Arrivée de Mme Michelle Rineau, Mme Sophie Arzul et M. Lionel Mabit à 19h35

M. le Maire : Avant de commencer notre conseil, plutôt technique aujourd'hui, je voulais vous dire quelques mots sur la crise agricole que nous avons vécue voilà une quinzaine de jours en France et aussi à Montaigu-Vendée.

J'ai eu l'occasion de me rendre sur le barrage de l'A83 et d'y passer quelques heures à deux reprises, avec des collègues de Terres de Montaigu et notamment Antoine Chéreau et Jean-Michel Bregeon. Philippe Huchet et Guy Brémond se sont également rendus sur les lieux.

J'ai pu y percevoir une vraie inquiétude, et même une angoisse notamment chez les jeunes générations. Nos agriculteurs ont connu comme nous tous, comme nos entreprises, comme nos collectivités et certainement encore plus durement, le COVID et ensuite la crise Ukrainienne et l'inflation qui s'en est suivie. Aujourd'hui, leurs demandes tournent autour de 4 thématiques.

1) Tout d'abord, ils voient chaque année la part des produits importés, augmenter alors qu'eux-mêmes se retrouvent parfois à devoir vendre à perte. La part de marché mondiale des produits agricoles et agro-alimentaires français est passée de 11% à moins de 5% en 30 ans. Jusqu'en 2006, nous étions invariablement les 2èmes exportateurs mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires, nous sommes désormais régulièrement classés 6ème.

En 2022, le Sénat, dans son rapport sur la « Ferme France » notait que depuis 2015, la France connaît une balance commerciale déficitaire sur les produits agricoles hors vin.

- 22% de la consommation française en viande bovine est couverte par les importations.
- 45% de notre consommation de poulet en 2019 est importée, contre 25% en 2000, en raison de

- la hausse des importations de volailles d'Europe de l'Est,
- 26% de notre consommation de porc, notamment de jambons, provient majoritairement d'Espagne ou d'Allemagne,
- 30% de notre consommation de produits laitiers provient de l'Union Européenne, à la fois en achats de fromages et, plus encore, en matières grasses laitières,
- entre 70 et 80% de nos besoins de miel sont importés y compris de Chine.

Le phénomène concerne également les cultures végétales :

- 28% de notre consommation de légumes et 71% de notre consommation de fruits sont importées.

2) La question du partage de la valeur est aussi au centre des préoccupations. Nos agriculteurs ne demandent pas des allocations, des subventions, des aides d'urgence. Ils veulent vivre de leur travail, avoir le salaire mérité, la rémunération issue de leur labeur. C'est une question complexe qui nous concerne particulièrement ici, à Montaigu-Vendée, terre agricole mais aussi terre industrielle.

Notre territoire vit de son agriculture mais aussi des industries agroalimentaires et enfin aussi des circuits de la grande distribution. C'est un fait et à notre échelle, nous ne solutionnerons pas la question de la répartition des marges.

Nos assemblées locales n'ont pas de réels pouvoirs sur les liens entre ces trois entités qui se partagent la valeur des produits agricoles. Nous avons besoin des trois maillons de la chaîne, la production agricole, la transformation et la distribution.

3) De plus, ils se plient aux réglementations environnementales mais constatent que dans bien des cas, elles sont les plus exigeantes du monde, plus encore que celles que l'Europe demande, beaucoup plus protectrices que celles en vigueur dans les pays auxquels nous achetons des produits alimentaires.

Ils constatent impuissants que les normes environnementales s'entassent pour protéger les sols, l'eau et émettre moins de carbone. Mais dans le même temps, des produits agricoles français partent par milliers de tonnes en camion et d'autres par milliers arrivent en avion, alourdissant considérablement le bilan carbone de leur production.

4) Enfin, ils sentent aussi qu'une petite partie de la société française les regarde avec mépris, les accusant de tous les maux, voulant imposer à l'agriculture la décroissance dont elle rêve pour tous les autres secteurs économiques, exigeant parfois que les cultures, l'élevage, ou la chasse cèdent leur place aux promeneurs occasionnels des centres villes, posant un regard quelques fois dédaigneux sur la ruralité.

Nos agriculteurs et notamment les plus jeunes, ceux que j'ai vu en grand nombre sur le barrage de l'A83, veulent qu'on leur donne une vision, une ambition pour l'agriculture Française, une ligne qui leur permette de vivre de leur métier tout en progressant dans le respect de l'environnement.

Car oui bien sûr, il y a des défis environnementaux qui concernent l'agriculture et les agriculteurs le savent. Nous le savons toutes et tous. Je ne vais pas revenir sur chacun d'eux mais ici, dans le Bocage Vendéen, nous sommes par exemple très concernés par la qualité de l'eau, la préservation des haies et leur valorisation en bois énergie ou encore la promotion des circuits courts.

Comme tous les secteurs économiques, l'agriculture devra prendre sa part à la lutte contre le changement climatique. Je le disais sur la question de l'eau, l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) par exemple vise à étudier précisément l'utilisation de l'eau aujourd'hui et demain, à se projeter sur un partage possible de la ressource, à définir des pistes de réflexion sur ces questions fondamentales. C'est un exercice exigeant et difficile à appréhender car naturellement, il remet en question nos certitudes et nos habitudes.

Cet exemple, un parmi d'autres, démontre que l'agriculture, si elle n'est pas du tout le secteur le plus émetteur de CO2, entre elle aussi dans cette transition environnementale.

Les collectivités peuvent, dans la mesure de leurs pouvoirs et de leurs moyens les accompagner sur quelques sujets.

a) Le premier, le plus évident c'est le respect des lois Egalim c'est-à-dire le fait de privilégier les produits de qualité et de proximité utilisés pour l'alimentation de nos enfants. Il faut le dire, ce n'est pas facile tous les jours de respecter cette loi car les prix ont fortement augmenté. Mais nous y parvenons, que ce soit dans nos cuisines en régie, dans celles gérées par des associations ou celles confiées à des entreprises privées par marché public.

L'objectif de 20% de BIO est largement dépassé puisque nous atteignons 40% en régie et prestation de marché et 32% dans les repas confectionnés par nos partenaires associatifs.

L'objectif de 50% de produits de qualité est lui aussi rempli avec 52% pour les cuisines en régie et marché et 65% dans celles confiées aux associations partenaires.

Des efforts restent à faire notamment en matière d'identification précise de l'origine des produits.

b) Le second, le plus local, c'est le projet alimentaire territorial dont les enjeux sont :

- Structurer une filière alimentaire locale, du producteur au consommateur,
- Promouvoir une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement,
- Améliorer le taux d'auto-alimentation du territoire,
- Offrir aux habitants une alimentation saine, issue des circuits de proximité,
- Accompagner les transitions agricoles.

Ce projet est désormais lancé et le diagnostic devrait être présenté au printemps pour une définition des actions en fin d'année.

Terres de Montaigu a d'ailleurs récemment choisi de consacrer des moyens humains à la question du PAT et de l'agriculture en général en recrutant un agent expérimenté à temps plein.

c) Le troisième c'est le Plan Terres d'énAIRgie qui comprend une multitude d'actions en lien avec l'agriculture ou le monde rural, comme la structuration d'une filière bois énergie, l'élaboration d'un schéma directeur des EnR qui fera avec les agriculteurs, l'objet d'un atelier de travail, l'expérimentation d'un dispositif de compensation carbone ou encore les actions visant à améliorer la qualité de l'eau dans le milieu naturel.

d) Le dernier et non des moindres, c'est la connaissance de notre réseau d'agriculteurs, le dialogue régulier avec eux, le partage des projets et des objectifs.

Pour cela, l'agglomération dispose d'une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture qui vise à approfondir la connaissance de l'agriculture, associer la profession agricole à la réflexion sur l'avenir du territoire, favoriser le lien entre agriculteurs et habitants et valoriser l'alimentation locale.

Sur cette base, deux instances de concertation ont été créées : un bureau et un comité territorial agricole qui se réunissent régulièrement.

Terres de Montaigu suit également l'évolution du foncier agricole grâce à des données consulaires et dispose d'accords-cadres avec la SAFER.

Des visites de fermes sont organisées pour les élèves : à ce jour, 43 visites sur 21 fermes ont été concernées, 68 classes soit 1648 élèves. Elles font partie intégrante des parcours pédagogiques proposés par Terres de Montaigu aux écoles. Par ailleurs, avec Philippe et les maires délégués, plusieurs fois par an, nous nous rendons dans les fermes de notre commune. Elles ont toutes une particularité, toutes un savoir-faire spécifique.

Enfin, un observatoire agricole est animé avec la chambre d'agriculture de façon à avoir une vision la plus fine possible de l'évolution des exploitations, leur surface, leur production, les démarches bio, l'utilisation des sols.

Grâce à cela, nous savons que sur Montaigu-Vendée, nos 89 exploitations agricoles sont très majoritairement orientées vers l'élevage (bovin lait, bovin viande, volaille, porc, ovin...), que 46% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans, que 13 exploitations cultivent en agriculture biologique et 9 proposent de la vente directe.

Ces tous derniers jours, 11 réunions locales ont été organisées à l'échelle de Terres de Montaigu dont 3 à Montaigu-Vendée.

C'est l'occasion pour nos agriculteurs de s'exprimer, de dire ce qui ne va pas, de demander des adaptations parfois techniques ou très concrètes, de nous informer des initiatives vertueuses qu'ils prennent dans la plus grande discrétion et de dire aussi leurs craintes face à la transmission de la ferme qui approche.

Vous le voyez, bien souvent oubliés parce que peu nombreux, parfois mis de côté parce que ruraux, quelques fois même moqués parce qu'attachés à des traditions, nos agriculteurs nous sont néanmoins indispensables.

Nos paysannes et paysans, étymologiquement ceux qui cultivent la terre, qui habitent leur terroir, ne sont pas moins utiles aujourd'hui qu'hier, ils sont seulement moins visibles, moins mis en avant.

Pourtant ils sont courageux, modernes, et ils tiennent à leur mode de vie souvent très simple. Ils ne sont pas moins vertueux que les autres secteurs de l'économie. Ils bougent, se renouvellent, évoluent.

Ils ont manifesté dans un calme remarqué, fiers de ce qu'ils font et de ce qu'ils sont, avec une grande dignité.

Avec Antoine, Jean-Michel, Philippe, les maires délégués et j'en suis sûr tout le conseil municipal nous continuerons à les soutenir.

MOYENS GENERAUX

1 – Actualisation des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Annexe 02_ Statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Dans le cadre de sa transformation en communauté d'agglomération en date du 1^{er} janvier 2022, conformément aux dispositions de l'article L 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes Montaigu-Rocheservière a dû se doter préalablement à la date de sa transformation des compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération telles que définies à l'article L 5216-5 I du CGCT.

Le Conseil d'agglomération au cours de sa séance en date du 11 décembre 2023 a approuvé l'actualisation des statuts de Terres de Montaigu suite à sa transformation en Communauté d'agglomération. Les actualisations portent essentiellement sur la nouvelle répartition des compétences obligatoires et supplémentaires et les références aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales (Communauté d'agglomération et non plus Communauté de Communes). Quelques compétences supplémentaires non soumises à la définition de l'intérêt communautaire ont été actualisées afin d'intégrer aux statuts de l'EPCI les nouvelles actions portées par la Communauté d'agglomération.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de l'EPCI pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le conseil municipal APPROUVE les actualisations apportées aux statuts de Terres de Montaigu dans le cadre de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération, COMPLETE les compétences supplémentaires non soumises à la définition de l'intérêt communautaire, VALIDE les nouveaux statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération tels que présentés en annexe et CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

à l'unanimité

Par 34 voix pour, 7 abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Camus, Hubert Piveteau*)

Observations éventuelles :

Mme Elodie Larcher : Lors du passage des statuts en conseil d'agglomération, nous avons souligné qu'il est fait état dans ce document du projet territoire établi pour 10 ans ; document qui ne nous a pas été communiqué. Aussi, je demande à nouveau la communication de ce document et savoir à quelle date il a été établi ? Par ailleurs, concernant le conseil de développement, nous avons demandé que la liste des membres soit validée en conseil d'agglomération. Vous m'avez répondu que ce n'était pas prévu par les textes. Cependant, sauf erreur de ma part, la loi prévoit que la composition de ce conseil de développement soit déterminée par délibération de l'organe délibérant. Aussi, je souhaite savoir si la liste des membres sera présentée en conseil et si un appel à candidature pour ce conseil de développement est prévu ? Merci.

M. le Maire : Je vous propose que les questions qui relèvent du conseil d'agglomération soient posées en conseil d'agglomération. Nous étions là hier ensemble, je... Je n'entends pas. M. Haeffelin, prenez le micro.

M. Jean-Martial Haeffelin : Enfin, je crois qu'on vote sur ce point ce soir.

M. le Maire : Oui, mais du coup, nous poserons la question à Terres de Montaigu lors de la prochaine réunion.

M. Jean-Martial Haeffelin : Vous n'avez pas d'informations ?

M. le Maire : Je ne vais pas répondre à la place de Terres de Montaigu. C'est une question à poser à Terres de Montaigu.

M. Jean-Martial Haeffelin : Mais là, c'est en lien direct avec la commune me semble-t-il.

M. le Maire : J'ai bien compris [...]

Vous ne votez pas. Nous étions ensemble hier soir. Si vous aviez la même question, vous auriez dû la poser. Pas d'autres interventions ? Non ? M. Haeffelin, vous pouvez, je vous laisse la parole. Allez-y.

M. Jean-Martial Haeffelin : Non, c'est habituel vos réponses, c'est bien.

M. le Maire : Comme vos questions.

2 – Actualisation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Annexe 03_ Projet de règlement intérieur du Conseil Municipal

Pour faire suite à la démission et à l'installation de nouveaux conseillers municipaux en cours de mandat et pour tenir compte de la nouvelle réglementation en matière de publicité des actes, il convient d'actualiser le règlement intérieur du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée en conséquence.

Le conseil municipal ADOPTE l'actualisation du règlement intérieur du conseil municipal de Mv tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

à l'unanimité

Par 34 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Camus, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles :

Mme Elodie Larcher : Dans ce règlement intérieur, aucune information particulière ne figure sur les absences en conseil municipal ou en commission. Au dernier conseil, 10 élus de votre liste étaient absents. Sans donner de noms, nous relevons que depuis un an, soit 6 séances de conseil sans compter ce soir, cela ferait 7, 3 conseillers sont systématiquement absents en conseil mais également en commission. Cette absence nous interroge ? Nous vous demandons de clarifier leur situation. S'ils ne sont plus disponibles, ce que nous comprenons puisque sur un mandat de 6 ans, la situation de chacun peut évoluer, pourquoi ne démissionnent-ils pas ? Devons-nous penser que ces conseillers n'ont pas trouvé leur place dans votre groupe et se sont épuisés de faire simplement acte de présence. Pouvons-nous imaginer que vous n'auriez personne pour les remplacer ? Cela impacte particulièrement la composition des conseils délégués, instances dont nous doutions déjà de la pertinence mais quand sur certains conseils délégués de 6 ou 7 membres, certains ne viennent plus, quelle est la légitimité de cette instance ? La composition des conseils délégués était auparavant liée au nombre d'habitants par commune, ce n'est désormais plus le cas. Concernant les autres articles de ce règlement, l'article 32 sur le magazine, nous avons déjà signalé que l'article n'est pas respecté. En effet, nous ne recevons jamais le sommaire mais uniquement le thème du dossier principal. Aussi, nous vous demandons à nouveau de respecter cet article. Par ailleurs, de nombreuses communes ont intégré à leur règlement intérieur, un dispositif permettant aux citoyens de s'exprimer lors des séances publiques consacrant un temps à l'expression des habitants. Pourquoi ne pas intégrer cette possibilité au règlement intérieur ? Enfin, il est noté que chaque réunion du conseil communal fait l'objet d'un compte-rendu. Je suis étonnée sur les comptes-rendus pour la partie de Saint-Hilaire en tout cas, de ne pas retrouver l'intégralité des débats qui ont lieu. Pourquoi ? Merci.

M. le Maire : D'abord, vous n'avez pas à poser la question sur la présence d'élus dans la majorité : peut-être s'agit-il de questions de santé, cela ne vous regarde pas. Vous n'avez pas non plus, à donner une leçon quand vous avez mis quatre mois quasiment à trouver un élu pour succéder au départ de Monsieur Mathieu. Je ne vous ai rien dit, je ne vous ai rien reproché, je n'ai fait aucune allusion. Aussi, ne venez pas donner des leçons là-dessus. C'est la première réponse.

Sur votre proposition qui n'est ni dans la loi, ni dans le règlement intérieur, d'une expression publique. Ecoutez, c'est votre idée, ce n'est pas la nôtre. Pourquoi pas un jour réfléchir à tout ça mais ce n'est pas dans ce règlement intérieur. Nous pouvons avoir plein d'idées, mais dans tous les cas, je rappelle qu'il s'agit aujourd'hui seulement d'une actualisation. Le règlement de l'assemblée, nous l'avons voté en début de mandat.

Quant aux comptes-rendus de conseils, notamment à Saint Hilaire, nous allons regarder mais je vous encourage aussi à le signaler lors du prochain conseil délégué pour que ce soit rectifié et que l'intégralité du verbatim soit, si vous le souhaitez, retranscrit. Il n'y a aucun problème.

3 – Vote du taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Ainsi, pour compenser la suppression de la TH, les communes se sont vu transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire, soit 16,52%, qui s'ajoute au taux communal.

Pour garantir une compensation à l'euro près, un coefficient correcteur est appliqué. Pour Montaigu-Vendée, ce coefficient correcteur, fixe et pérenne, a été fixé à 0,912469.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui était gelé depuis la réforme, est désormais libre d'évolution pour les communes.

Suite aux débats en conseil municipal de décembre 2023, il est proposé, par la présente délibération, de majorer le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans les mêmes proportions que l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal avait décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

Il a été proposé à l'assemblée délibérante de voter le taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 21,82%, en hausse de 5%, tout en poursuivant le lissage des taux sur 12 ans, dispositif engagé depuis 2019.

Le conseil municipal DECIDE de fixer le taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires pour 2024 à 21,82 %, DIT que le montant prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 2024 s'élève à 10 178 900 €, DIT que le dispositif d'intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans et engagé depuis 20149, continue de s'appliquer et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. Jean-Martial Haeffelin : Nous vous remercions de la prise en compte de notre remarque la dernière fois sur la taxe foncière, d'habitation pardon. Je ne comprends pas trop car dans le projet de délibération, il était dit qu'on annulait complètement la délibération précédente et qu'on en refaisait une sur l'ensemble des taux. C'est bien ça ?

M. le Maire : En fait, c'est une erreur dans le projet de délibération. Il sera rectifié comme indiqué sur la slide. Nous décidons de voter seulement sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Comme cela, vous pourrez voter si vous le souhaitez positivement.

M. Jean-Martial Haeffelin : D'accord, très bien.

M. le Maire : Je suis content que vous me remerciez, ça me fait chaud au cœur...

M. Jean-Martial Haeffelin : On est prêt à le faire plus souvent si vous écoutez ce qu'on vous demande...

M. le Maire : Oui, mais parfois par contre, ça ne vaut pas le coup. Non, mais plus sérieusement, la délibération ne portera que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2024. Nous sommes obligés aussi d'intégrer le montant de 10 178 900 € qui est le produit, mais qui est le total par rapport à ce que nous avons déjà voté.

Est-ce que nous pouvons voter dans une belle unanimité ?

4 – Adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Annexe 04_ Projet de convention d'adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique

Dans le cadre du projet « Vendée Territoire Connecté », Vendée Numérique a lancé un marché en procédure restreinte pour déployer un réseau vendéen très bas débit d'objets connectés (attribution prévue en avril 2024).

Ce réseau sans fil est peu consommateur en énergie et permet de gérer des objets connectés sur des longues distances, à des coûts abordables. Les applications principales de cette technologie LoRa (Long Range) concernent de nombreux domaines et les activités suivantes :

- La supervision : *éclairage public, collecte des déchets, suivi des véhicules, gestion de stocks, irrigation, etc.*
- Le contrôle : *climatisation, systèmes de chauffage, éclairage, sécurité, températures, etc.*
- La santé : *surveillance des patients, suivi des équipements, etc.*

Ce marché comporte deux volets :

- L'un pour le déploiement, l'exploitation et la maintenance du réseau LoRa (LoRaWan),
- L'autre concernant la création d'une centrale d'achats proposant les capteurs et les services associés.

Adhérer à la centrale d'achat permet d'accéder à une solution technique fonctionnelle garantissant la compatibilité du réseau avec les capteurs, à des tarifs attractifs du fait des achats de masse, ainsi que les services associés fournis par des experts LoRa.

Les collectivités vendéennes sont invitées à adhérer à cette centrale d'achat, en amont de l'attribution du marché par Vendée Numérique. L'adhésion permet de profiter des services de la centrale d'achat pendant 12 ans. En revanche, aucune adhésion ne sera possible après l'attribution du marché. L'adhésion est facultative, libre et gratuite. Elle n'engage ni à commander des capteurs, ni à payer quoi que ce soit.

A la fin du premier semestre 2024, les modalités d'accès au réseau très bas débit seront présentés aux acteurs publics. Des réunions d'informations seront organisés par thématique et territoire pour présenter les cas d'usage.

Il a été proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer à la centrale d'achat LoRa de Vendée Numérique.

Le conseil municipal ADHERE à la centrale d'achat de Vendée Numérique et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion.

□ à l'unanimité

Par 34 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles :

Mme Elodie Larcher : Comme indiqué hier soir, vous nous demandez de nous engager dans ce dispositif sans connaître les usages. Aussi, je repose la question : les usages donneront-ils lieu à un débat en conseil ?

M. le Maire : Avant de répondre à votre question, on peut se demander ce qu'est le système LoRa ? Pour mémoire, nous avons fait le choix de passer les flux importants en fibre. Nous avons donc à la fois, la fibre noire pour tous nos équipements - entre les différentes mairies ou bâtiments publics -, la vidéoprotection et la fibre sur certains bâtiments plus éloignés, puis à la fois, une fibre sur le réseau grand public. Ce sont donc des données de masse qui passent par la fibre, donc la plupart du temps en souterrain.

Avec le système LoRa, nous envoyons des données très peu volumineuses avec des petites antennes qui sont placées en hauteur, que nous ne voyons pas et qui émettent 4 fois moins qu'un réseau Wifi en intérieur. Alors, je sais qu'il peut y avoir parfois des préoccupations mais si on remet le sujet à sa place, nous en sommes là.

Quant aux usages aujourd'hui, vous voyez bien que le catalogue des possibilités est large. Par exemple, pour nous, ce serait intéressant d'avoir la possibilité de remonter l'information lorsque les conteneurs enterrés sont pleins. En effet, s'ils ne le sont pas, on ne passe pas les chercher, on économise ainsi une rotation de camions. Cela peut-être également la gestion de places de parking pour indiquer aux usagers qui cherchent une place, à quel endroit, il y en a. Voilà, quels pourraient être les usages.

Lorsque nous commencerons à étudier le déploiement du système LoRa en fonction de nos besoins, nous reviendrons en conseil pour vous en informer, mais je ne sais pas sous quelle forme encore.

5 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le cadre :

- D'adaptation de grades suite à des mouvements de personnel (arrivées-départs), suite à réussite à un concours et promotion interne,
- De création de poste et de renfort temporaire d'activité
- De suppression de poste
- D'augmentation de temps de travail en raison de reprise de compétences

Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE TECHNIQUE			
Cadre d'emploi Ingénieur ou Attaché Temps complet	Technicien principal 1 ^{ère} classe Temps complet	01/04/2024	Adaptation du grade suite recrutement
Agent de maîtrise Temps complet	Adjoint technique Temps complet	01/03/2024	Adaptation du grade suite recrutement

Le conseil municipal SUPPRIME et CREE les postes au tableau des effectifs tel que listés ci-dessus, DIT que les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement, AUTORISE Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse, AUTORISE Monsieur le Maire le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience et AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

6 – RIFSEEP - Actualisation des montants de référence et modification des critères du CIA

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Annexe 05_ Montants du RIFSEEP 2024

La collectivité de Montaigu-Vendée a délibéré le 23 mai 2019 sur la mise en œuvre du RIFSEEP. Depuis, plusieurs décrets sont venus modifier les plafonds de l'IFSE et du CIA de certains cadres d'emplois.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal d'actualiser les montants de référence et de modifier la répartition des montants plafonds du RIFSEEP à Montaigu-Vendée pour chaque cadre d'emplois, actuellement de 80% IFSE et 20% CIA, en 100% du plafond réglementaire sur chaque part, afin de renforcer l'attractivité de la collectivité en matière de régime indemnitaire.

Le conseil municipal VALIDE les modifications apportées aux conditions de mise en œuvre du RIFSEEP, DIT que la présente délibération prend effet à la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité, AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés dans les limites sus-énoncées et AUTORISE l'inscription des dépenses induites aux crédits budgétaires prévus à cet effet au chapitre concerné.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

7 – Protection sociale complémentaire – Mandat au Centre de Gestion de la Vendée

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, introduit pour les employeurs publics territoriaux une obligation de participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, maintien d'un niveau de vie décent aux agents en situation d'arrêt de travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq Centres de Gestion des Pays de la Loire ont décidé d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région et à leurs agents une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, puis en santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il a été proposé au Conseil Municipal de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet au 1^{er} janvier 2025

Le conseil municipal DONNE mandat au Centre de Gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la Région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régionale en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale et DONNE mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet au 1^{er} janvier 2025.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Monsieur Eric Hervouet, en tant que Président du Centre de Gestion de la Vendée, quitte la séance ne prenant pas part au vote afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.

M. le Maire : Pour la première fois, la barre symbolique des 300 000 € sera dépassée en 2024. En effet, les montants alloués pour les crédits de fonctionnement de nos associations sont en augmentation globale de près de 4%, ce qui sera nettement supérieur à l'inflation 2024 attendue aux alentours de 2,5%.

Toutes les catégories d'associations voient les montants progresser et nous pouvons être fiers de disposer désormais de règles stables sur les subventions sportives et culturelles. Comme vous le savez, nous privilégions les associations qui investissent dans la formation des enfants et des jeunes. Le forfait individuel de soutien de la commune à ces associations est désormais fixé, connu et donc transparent. Eric va nous expliquer tout cela.

Ce qu'il faut retenir là-dessus c'est que l'effort financier en direction de nos clubs et de nos associations de toute nature a été très important depuis le début du mandat. C'était un engagement que nous avons pris et nous le tenons. A périmètre constant, en 2019, la ville dépensait 182 000 € en subventions aux associations. Elle y consacre désormais 301 000 €. C'est tout simplement une augmentation de 65%.

Le bénévolat est notre richesse, une richesse qui ne se délocalise pas, qui se régénère, qui se transmet. Être bénévole, c'est participer à la vie collective, sans rien attendre en retour qu'une satisfaction de donner. Nous devons permettre à nos associations d'avoir les moyens de faire perdurer cet engagement désintéressé. Et nous pouvons être fiers d'y être parvenus.

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

1 – Vote des subventions de fonctionnement 2024 aux associations

Rapporteur : *Eric HERVOUET, Vice-président de la commission Vie locale, culturelle et sportive*

Annexe 06_ Subventions de fonctionnement aux associations 2024

En fonction des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives validés par le par décision n° 2020.09.29-15 du conseil municipal en date du 29 septembre 2020 et des dossiers de demandes de subventions réceptionnés en mairie au titre de l'année 2024, le détail du programme de subventionnement 2024 a été présenté aux membres du conseil municipal.

Associations Montaigu-Vendée – Attribution d'une subvention en 2024

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Sports collectifs	
AS Boufféré Basketball	6 000,00 €
AS Boufféré Football	17 262,86 €
Montaigu-Vendée Boufféré Volley (MVB)	17 035,58 €
Basket Club Loulaysien (BCL)	10 000,00 €
Montaigu-Vendée Football (MVF)	17 305,23 €
Montaigu-Vendée Handball (MVH)	18 000 €

Rugby Club Terres de Montaigu (RCTM)	1 710,00 €
Saint-Georges-Guyonnaise Football Club (S2G FC)	41 942,92 €
Saint-Georges-Montaigu-Vendée Basket (SGMVB)	20 223,39 €
Basket Club Guyons-Septierois (BCGS)	9 000,00 €
Total – Sports collectifs	158 479,98 €
Sports individuels	
AJA Gym	6 194,00 €
ABV Montaigu-Vendée	2 300,00 €
Aïkido Club de Montaigu	500,00 €
AS Boufféré Tennis	765,00 €
Association Vendéenne de Baby-Foot Sportif	250,00 €
Badminton Club Terres de Montaigu (BCTM)	2 100,00 €
Club de Modélisme de Montaigu	500,00 €
Judo Club Terres de Montaigu	3 700,00 €
Karaté Club de Montaigu	1 150,00 €
L'Échiquier Montacutain	800,00 €
Les Archers de la Digue	850,00 €
Les Chamois du Mont-Aigu	1 950,00 €
Montaigu Billard Club	400,00 €
Saint Hilaire de Loulay Tennis de Table	2 700,00 €
Team Muay Thaï Montaigu	950,00 €
Tennis Club Loulaysien (TCL)	650,00 €
Tennis Club Montaigu (TCM)	4 150,00 €
Vélo Club Montaigu (VCM)	1 941,00 €
Total – Sports individuels	31 850,00 €
Ecoles de sports	
Génération Guyonnes - multisports	960,00 €
École de sports Boufféré	2 100,00 €
Familles Rurales - Sports en herbe	1 960,00 €
Espoir Loulaysien - École de sports	1 960,00 €
Total – Ecoles de sports	6 980,00 €
Autres associations sportives	
Amicale Cyclo Guyonne	250,00 €
Bike Park Montaigu-Vendée (BPMV)	1 000,00 €
Boufféré Open Short Sport (BOS)	680,00 €
Détent Tonic	1 020,00 €
Cyclos Montaigu	100,00 €
Gymnastique Form'Détente Montaigu	500,00 €
Gym Sympa	300,00 €
Qi Gong La voie du calme	150,00 €
Total – Autres associations sportives	4 000,00 €
Sport scolaire	
AS Collège Mère Teresa	600,00 €
AS Collège Jules Ferry	600,00 €
AS Collège Michel Ragon	600,00 €
AS Collège Villebois Mareuil	600,00 €
AS Lycée Jeanne d'Arc	600,00 €
AS Lycée Léonard de Vinci	600,00 €
Total – Sport scolaire	3 600,00 €
Evènements sportifs	
ABV - Trail de MV	1 000,00 €
Les Runners de la Digue - Trail de Nantes à Montaigu	5 000,00 €
MVF - Montaigu Futsal Cup	1 500,00 €
AX STG - Championnat d'Europe Autocross	18 000,00 €
Pays Montaigu Basket - tournoi cadets nation	2 000,00 €
Moby Delta Cross - Super Cross SX	2 000,00 €
Mondial Football Montaigu	18 000,00 €
Total – Evènements sportifs	47 500,00 €
MONTANT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES	252 409,98 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Associations de théâtre amateur	
Amis Parcours	500,00 €
Théâtre de Gribouille	500,00 €
Compagnie les Singes d'une nuit d'été	500,00 €
Sous-total	1 500,00 €
Associations dispensant des cours	
A l'asso des notes	2 500,00 €
Atelier théâtre ados (Amicale Ecole Pub. St Georges)	1 200,00 €
Familles Rurales danse classique - St Georges	1 800,00 €
Familles rurales danse Modern Jazz - St Georges	3 420,00 €
Familles rurales Musique & Chant - St Georges	2 250,00 €
Les Equilibristes (art du cirque)	900,00 €
ATL Pied au plancher	510,00 €
LOLAYO avec actions spécifiques	1 700,00 €
Sous-total	14 280,00 €
Autres associations culturelles	
Amicale Philatélique du Haut Bocage	300,00 €
Art Sonic	1 000,00 €
ICROACOA	5 400,00 €
Kela (danse)	800,00 €
Les Arts au soleil	1 000,00 €
Les Amis de l'Orgue	500,00 €
MVA	750,00 €
Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu	1 400,00 €
Maines in Rock	1 000,00 €
Electr'au Dub	2 000,00 €
HEYOKA	2 000,00 €
Sous-total	16 150,00 €
Autres associations diverses	
Comité des fêtes La Guyonnière	3 200,00 €
Comité des fêtes St Georges	4 000,00 €
Comité des Fêtes St Hilaire	3 000,00 €
ACE - Cœur de ville	1 650,00 €
Comité de jumelage Montaigu	500,00 €
Amicale des chasseurs Boufféré	200,00 €
Amicale des chasseurs la Guyonnière	200,00 €
Amicale des chasseurs St Georges	200,00 €
Et Vis Danse	200,00 €
DJUNBOX	2 000,00 €
Le Collectif des Possibles	250,00 €
La Cicadelle	780,00 €
Sous-total	16 180,00 €
MONTANT DES ASSOCIATIONS CULTURELLES	48 110,00 €

Ce point est inscrit à l'ordre du jour des cinq conseils délégués pour avis.

Le conseil municipal APPROUVE le montant des subventions allouées à chacune des associations tel que présenté ci-dessus représentant un montant global de 300 519,98 €, AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions aux différentes associations, DIT que les crédits budgétaires sont ouverts au budget primitif 2024 de la commune – article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

à l'unanimité

Par 31 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles :

M. Didier Boutin, M. Franck Savary, de par leurs fonctions au sein d'associations de Montaigu-Vendée,

*quittent la séance ne prenant pas part au débat et au vote afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.
M. Daniel Rousseau, s'étant absenté, ne prend pas part au débat et au vote.*

Mme Sophie Licoine : Je me réjouis du fait que les subventions soient augmentées, enfin, nous nous réjouissons. En revanche, c'est peut-être la répartition qui pose question. Pour ne citer par exemple et pourtant vous n'êtes pas sans savoir que je m'y investis sur ce mondial minimales, je m'interroge du montant de 18 000 € de subventions. D'ailleurs, dans votre notice, il est même indiqué que cela concernait la 50^{ème} édition, or, il s'agit de la 51^{ème}. Est-ce que 18 000 €, c'est justifié cette année sachant que l'association bénéficie en plus de l'appui technique de la commune, des équipements, etc. Je n'ai pas de parti pris dans la mesure où je serais encore une fois accompagnatrice d'une équipe donc c'est de toute façon, un événement qui me tient à cœur, il ne faut pas réduire, ce n'est pas le problème - mais, peut-être faut-il en faire davantage pour d'autres associations culturelles. Je n'en citerai qu'une pour ne pas les citer une par une, pour là aussi être investie, impliquée depuis des années, le collectif Icroacoa par exemple. Il est composé aujourd'hui, de 15 associations pour la plupart des associations d'ordre musical mais également de la MAP ou d'Echanges et Solidarité. A partir de mars, il y aura une 16^{ème} association. Si on fait un ratio et je mets en dehors de cela Art Sonic pour qui vous avez alloué une subvention de 1 000 € uniquement pour cette association, il en restera 15 à compter de mars avec 5 400 €, soit 360 € pour chaque association qui compose le collectif Icroacoa. Collectif qui se démène aussi pour faire bouger toutes générations confondues, de tous styles confondus. Je m'étonne de certaines disproportions et je trouve dommage de ne pas encourager certaines associations qui peut-être par habitude du refus de vos parts, que ce soit sur des aides de matériel ou des aides financières, n'osent plus vous demander davantage. Je sais que des associations vous demandent des montants et que vous les accordez, cela, il n'y a pas de problème, nous l'avons vu en commission, mais certaines associations peut-être n'osent plus et mériteraient peut-être d'être encouragées. Enfin, voilà. C'est un peu désuet ce que je dis parce qu'il y en aurait tant à dire. On pourrait prendre les associations une par une et je pense qu'il faut revaloriser certaines choses. M. Hervouet, vous dites qu'il y a des choses qui ont été revalorisées en l'occurrence le collectif Icroacoa n'a pas été revalorisé depuis 2020 et pour autant les membres essayent de faire davantage et les pestaculaires sont mises en péril aussi parce qu'il n'y a pas beaucoup d'aides et de mise à dispo de matériel comme une scène pliable par exemple dans l'enceinte du Zinor qui est pour autant proposée à Electr'au Dub. Il y a des choses qui m'interrogent. Merci.

M. Eric Hervouet : M. le Maire complétera mes propos car beaucoup de choses sont dites. J'essaie de reprendre dans l'ordre par rapport à votre intervention Mme Licoine.

D'abord sur le soutien aux événements sportifs : Il y a un soutien indéniable dont nous sommes fiers pour des manifestations d'ampleur je le disais, qui sont populaires, qui sont massives, qui sont historiques, qui sont implantées sur notre territoire mais qui malgré ce que l'on peut voir si on n'y participe pas forcément, ont besoin de se réinventer chaque année par rapport aux normes de sécurité, par rapport aux normes demandées par les fédérations auxquelles elles sont affiliées, par rapport aux mesures de sécurité d'accueil du public, comme par exemple pour le Mondial. Sur le Mondial effectivement dans la notice, il était indiqué le 50^{ème} mais c'était bien le 51^{ème}, les 18 000 € correspondent à une subvention « classique » attribuée depuis plusieurs années. Sur la 50^{ème} édition, il y avait une prise en charge directe d'accompagnement autour de l'événement ; prise en charge portée directement par le budget de la ville. Cette prise en charge directe n'est pas maintenue ; le montant de la subvention est la même que celle allouée pour le 48^{ème} Mondial, le 49^{ème} Mondial. Effectivement, ces événements accueillent un public très nombreux, ils drainent aussi des retombées économiques fortes sur le territoire. En effet, pour la plupart, ils nécessitent de la consommation locale en termes d'hébergement, de restauration, des services qui sont adjoints.

Sur le domaine culturel. Il faut savoir qu'il y a aussi parfois une différenciation sur la prise en charge d'événements portés soit en direct par la collectivité, par le territoire de Terres de Montaigu ou soit par les associations elles-mêmes. Je pense notamment à la fête de la musique. Il s'agit d'une prise en charge directe par Montaigu-Vendée et non un subventionnement à une branche associative. Cet événement est bien porté directement sur le budget de la ville.

Concernant le Collectif Icroacoa, depuis de nombreuses années, la ville de Montaigu s'était saisie du sujet et avait décidé d'accompagner le collectif sur la prise en charge de l'hébergement. Ce collectif est ainsi hébergé dans un local dédié à leur activité et aux associations qui le composent. Si vous évoquiez à cela le désintérêt ou la non-envie d'Icroacoa de vouloir venir discuter, je n'ai jamais fermé ma porte à qui que ce soit en tant que responsable des associations et vice-président de la commission sous l'autorité de Monsieur le Maire. Aussi, avec Madame Rineau, comme moi-même, il n'y a en effet aucun souci pour nous rencontrer. D'ailleurs, je pense qu'une rencontre est bientôt prévue pour entamer des discussions. Vous évoquez l'accompagnement matériel ou logistique, pour cela, des demandes sont à déposer. Pour votre gouverne, Electr'au Dub ne prend plus la scène mobile. En effet, ils se sont arrangés autrement sur des prises en charge directes que l'association fera elle-même. Je pense donc qu'il peut y avoir des discussions, je n'ai jamais refusé des rendez-vous, vous pouvez ainsi faire passer le message. Je réaffirme ici qu'au nom de la majorité, nous sommes très fiers de ce soutien de subvention qui va être proposé au vote. Il nous paraît respectant les historiques de nos communes d'origine et être en phase

avec nos responsables associatifs sans reprendre tous les propos que Monsieur le Maire ait pu porter et tout l'intérêt que nous portons à l'ensemble des bénévoles qui nous apportent de nombreux services en animation sur le territoire.

Mme Sophie Licoine : Je voulais juste ajouter que ce que j'ai dit, émane uniquement de moi et de mon groupe, et non du collectif Icroacoa. Je ne me fais pas le porte-parole d'Icroacoa, c'est ce que je constate sur le papier et qui m'étonne. A aucun moment, le collectif s'est impliqué dans ma réflexion. Il faut que cela soit clair, je ne veux pas que cela leur soit préjudiciable. Cela n'a pas à l'être, d'accord. Voilà, merci.

M. le Maire : Très bien, je vais peut-être compléter si vous le permettez, par deux éléments. Quand nous regardons sur d'autres collectivités, le soutien des événements, les 18 000 € que nous apportons à ce super événement mondial – il porte bien son nom – c'est vraiment très faible comparé à d'autres événements de tailles similaires en Vendée, comme ailleurs, dans les régions qui nous entourent. Mais, je ne vais pas dévoiler les montants puisqu'ils sont publics, vous pourrez les chercher. Mais, peut-être se dire aussi, que nous essayons en tous les cas, c'est notre démarche d'opposer le sport à la culture. Evidemment, il y a une partie plus importante dans les associations qui est versée aux sports, puisqu'Éric l'a bien dit, nous avons une masse de jeunes qui pratiquent du sport et que nous accompagnons. Sur le volet culturel, permettez-moi aussi de rappeler, que nos interventions ne se limitent pas aux subventions des associations. Là, c'est 300 000 € mais c'est 10 fois plus par an que nous mettons, Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu sur la culture. C'est exactement 3 200 000 € et simplement pour, sans polémique aucune, mais parce que c'est intéressant de remettre aussi dans les perspectives, nos actions publiques.

- Concernant la lecture publique/la littérature, c'est 1 150 000 € entre Calliopé et nos bibliothèques communales et le Printemps du livre.
- Les arts vivants : Thalie et Les Ephémères, Mont en Scène, Fête de la musique, le Zinor, les Etoiles du lac, les soirées de l'été, c'est 801 500 €.
- Les arts visuels Saint-Sauveur et Arts sur Digue : 115 000 €
- Le conservatoire : 670 000 €
- Et une ingénierie pour faire fonctionner l'ensemble et les structures : 450 000 €

Soit un total de plus ou moins, 3 200 000 € qui sont consacrés en dépenses. Je ne parle pas des recettes parce que nous avons aussi des recettes, comme la billetterie par exemple sur certains événements qui sont consacrés à des événements culturels.

Donc simplement pour remettre aussi les choses en perspective.

M. Jean-Martial Haeffelin : Juste une précision quant aux 18 000 € de subvention au Mondial de Foot, c'est que la subvention directe. Si on compte le coût global pour la collectivité entre les moyens humains mis à disposition, les moyens matériels mis à disposition et créés uniquement pour cet événement, on est bien au-delà de cette somme.

M. le Maire : Mais je fais la même réponse. Je dirais que par exemple quand une autre collectivité organise et participe au financement d'un événement de cette ampleur-là, il y a aussi en plus les équipements. Et, nous le faisons avec grand plaisir et nous continuerons à le faire avec grand plaisir pour diverses raisons : question d'attractivité, question du lien social, du bénévolat - 500 bénévoles sur le mondial par exemple, une question aussi d'intérêt pour nos agents. Ils « prennent leur pied » nos agents sur ces événements et notamment nos jardiniers. Encore une fois, les 18 000 € du Mondial, sont alloués à l'association avec grand plaisir évidemment sous couvert de bien discuter avec elle de la bonne utilisation des montants mais je crois que les installations que nous avons, elles ne sont pas faites que pour le mondial, elles sont faites d'abord et avant tout vous le savez, pour les scolaires, pour les clubs et si on peut les améliorer pour que le Mondial soit encore plus accueillant pour ses hôtes et tous ses visiteurs, et bien on ne se gêne pas. Très bien.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? On va s'arrêter... C'est intéressant ou pas. Non, ce n'est pas ce que je veux dire, je veux dire que cela concerne bien ce sujet ou c'est autre chose. Allez-y.

Mme Sophie Licoine : Il n'est pas question de remettre en cause le Mondial ou l'auto-cross, etc. Je suis mal placée pour le dire, vous le savez M. le Maire, c'est juste qu'il y a des disproportions et il vaudrait peut-être le coup de se pencher sur d'autres événements aussi de moindre ampleur, moins populaire peut-être, moins rentable, avec moins de retombées économiques mais qui ont du sens aussi, un sens peut-être plus philosophique, éthique ou je ne sais quoi. Non, mais je vous vois hocher la tête. En tout cas, voilà ce n'est pas la question de ne pas donner 18 000 € au Mondial, c'est la question de peut-être en donner plus si cela est possible puisque visiblement, vous augmentez la totalité des subventions cette année à d'autres événements, c'est tout.

M. le Maire : Nous vous avons entendu. Vous avez parlé de philosophie, c'est donc l'amour de la sagesse et la sagesse me conduit à passer au vote sans plus de joutes verbales. Nous votons. C'est sur le même sujet, Mme Arzul ?

Mme Sophie Arzul : Concernant l'attribution des subventions aux associations sportives, je voulais savoir si cette subvention est conditionnée au nom du club en cas de fusion. C'est-à-dire si le club fusionne, il change de nom et est-ce que cette subvention est conditionnée à ce nom ?

M. Eric Hervouet : Alors, attendez... Si les clubs fusionnent et changent de nom, ...

Mme Sophie Arzul : Par exemple, il y a une fusion de club.

M. Eric Hervouet : Ah, non, non. Il y a une totale liberté. Je peux vous dire pour avoir vécu plusieurs réunions de clubs avant Montaigu-Vendée, depuis Montaigu-Vendée, qui souhaitent réfléchir à des fusions, à des conventions, à des CTC dans le basket ou autres, il n'y a aucune intervention de notre part. Nous sommes en auditeur libre, nous avons encore assisté dernièrement avec Daniel Rousseau, Didier Boutin et Véronique Dugast sur les envies du basket de fusion. Il n'y a aucun regard porté de notre intervention là-dessus, il n'y a pas de conditions de participation à un choix de nom ou quelque chose d'aucunement.

2 – Convention de subvention avec l'association S2GFC

Rapporteur : Éric HERVOUET, Vice-président de la commission Vie locale, culturelle et sportive

Annexe 07_Convention de subvention 2024 S2GFC

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Ainsi, il a été proposé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association sportive Saint Georges – la Guyonnière Football Club - S2GFC.

Le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention de subvention avec l'association telle que jointe à la présente décision, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association S2GFC, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention d'un montant de 41 942,92 € au titre de l'année 2024, DIT que les crédits budgétaires sont ouverts au budget primitif 2024 de la commune – article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE

1 – Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Cécilia Grenet, Vice-présidente de la commission Enfance, familles et cohésion sociale

L'article 25 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 précise les recettes d'exploitation et de fonctionnement dont dispose le Centre Communal d'Action Sociale, animateur du projet social local :

- Les subventions versées par la commune,
- Les produits provenant des prestations de services fournies par le CCAS (loyers des pavillons Foyer Soleil, ...)
- Les versements effectués par les organismes d'assurance maladie, d'assurance vieillesse, les caisses d'allocations familiales (CAF) ou par tout autre organisme ou collectivité, au titre de leur participation financière aux services gérés par le CCAS
- Le produit des prestations remboursables (les avances remboursables)
- Les subventions d'exploitation et les participations (du département pour les actions de prévention...)
- Les remboursements des frais liés à l'établissement des dossiers de demandes d'aide sociale légale (par le département)
- Les ressources propres du CCAS, notamment celles provenant des dons et legs qui lui sont faits, etc.

L'action sociale locale portée par le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée comprend :

- Le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine social,
- Les aides facultatives financières délivrées aux familles (*banque alimentaire, bons alimentaires, carburants, Pass'sport et culture, et avance remboursable*)
- La gestion locative pour les foyers soleil des communes déléguées de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay
- Les élections de domicile
- Les animations en faveur des Séniors
- Le partenariat pour une proposition de mutuelle communale

Pour financer ce programme d'actions, il a été proposé aux membres du conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement au CCAS de Montaigu-Vendée à hauteur de 50 000 €.

Le conseil municipal DONNE son accord pour l'attribution d'une subvention de 50 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée pour l'année 2024, AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le versement au budget du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée et DIT que les crédits sont prévus au compte 657362 – Subventions de fonctionnement au CCAS.

à l'unanimité

Par 34 voix pour, 7 abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Camus, Hubert Piveteau*)

Observations éventuelles :

M. Etienne Colmard : Nous sommes d'accord en fait, sur un point concernant cette ligne budgétaire ; elle est essentielle. Elle est malheureusement indispensable au fonctionnement entre autres, d'associations œuvrant pour la subsistance pour une part trop importante de nos concitoyens. La Vendée est riche mais les inégalités subsistent, voir s'accroissent au vu de l'inflation galopante. Ainsi, nous aurions préféré une enveloppe plus conséquente malgré, vous allez me répondre, les autres leviers possibles sur cette question. Mais c'est ici que nos visions divergent car ce volet social nécessite de frapper fort dès la conception du budget pour ne pas être soumis aux aléas conjoncturels ; c'est en créant l'offre que l'on satisfait la demande.

Mme Sophie Arzul : Mon intervention est plutôt à titre personnel, je n'en ai pas trop discuté avec mes collègues. Mais j'avais besoin d'en parler.

M. le Maire : Mais encore une fois quand nous nous exprimons ici, c'est en tant qu'élu. Nous n'avons pas à nous excuser.

Mme Sophie Arzul : C'était juste pour dire que c'était à titre personnel. Suite au décès de Robert Badinter, il nous a été rappelé que tous les hommes sont libres et égaux selon la constitution des droits de l'homme. Que pouvons-nous faire à notre niveau ? S'intéresser à tous ceux qui œuvrent pour l'économie sociale et solidaire ? Tout d'abord ceux qui contribuent à la protection de notre planète, protection indispensable à la survie de l'humanité. La médecine est en fort déclin, agissons donc sur la prévention en aidant les agriculteurs à supporter les produits, à supprimer pardon, les produits chimiques dans notre nourriture et à les soutenir fortement dans l'aménagement et l'entretien de notre territoire pour que la biodiversité et les cultures puissent cohabiter et produire des aliments sains afin de prévenir bon nombre de maladies dont les cancers en hausse sur notre territoire. On sait tous que la santé est dans l'assiette. Nous pouvons aussi mettre un fort coup d'accélérateur sur la loi Egalim et le PAT, devenir des modèles au niveau de la restauration collective et ainsi procurer un avenir pour nos jeunes agriculteurs. Nous avons aussi les moyens financiers pour accompagner les agriculteurs qui le souhaitent, à opter pour une agriculture sans produits chimiques et surtout nous avons sur notre territoire un potentiel d'agriculture saine qui ne demande qu'à se développer grâce à votre soutien. Nous en sommes aujourd'hui à 4 ans depuis le début du mandat, juste un observatoire, on va bien moins vite que la rénovation des églises. C'est notre devoir et il est urgent de soutenir cette agriculture pour prévenir les maladies des adultes et surtout celles de nos enfants ; enfants qui ne nous accuseront plus de détruire notre nature mais nous remercieront. L'économie sociale et solidaire, c'est aussi un moyen de lutter contre la violence qui comme vous le signalez, augmente sur notre territoire. Mettre un policier ou des caméras de vidéosurveillance à chaque coin de rues ou au bord de chaque chemin est illusoire. Nos prisons sont surpeuplées de personnes condamnées sans compter les rats, les cafards qui rendent les conditions d'incarcération indignes. Aider la personne à se réinsérer pour éviter que celle-ci bascule dans la violence, l'illégalité et/ou la psychiatrie qui comme le reste de la médecine, est plutôt mise à mal. Nous avons sur notre territoire associations, collectifs mais aussi salariés de votre collectivité qui avec dynamisme et courage, œuvrent pour l'économie sociale et solidaire. Economie qui met en avant des métiers qui ont du sens avec notion de coopération, d'entraide, de respect des autres et de notre planète. Cela fait 4 ans que nous sommes élus, et ce soutien à l'ESS n'a jamais décollé. Les responsables étant vous, membres de la majorité, qui n'ont jamais osé voter abstention ou contre aux propositions des conseils. Nous avons compris que votre sensibilité politique ne va pas dans ce sens. Mais aujourd'hui, tous les voyants sont au

rouge. Vous avez le pouvoir et la responsabilité de notre territoire. C'est notre devoir de soutenir dès aujourd'hui massivement cette économie indispensable au bien vivre ensemble. Vous pouvez ainsi dès demain rencontrer tous ses acteurs et leur dire qu'ils peuvent désormais compter sur vous et ainsi devenir un modèle de l'économie sociale et solidaire et rayonner au niveau national. Vos enfants vous en seront tellement reconnaissants. Ce soir, vous proposez à nouveau de ne pas augmenter le budget du CCAS. Ce n'est pas possible que parmi vous, membres de la majorité, personne ne soit sensibilisé à l'aide aux plus défavorisés. Je vous propose donc ce soir de voter avec votre sensibilité, votre cœur car nous avons les moyens de le faire. Les assistantes sociales, les associations à but social ont besoin de plus de moyens financiers comme les associations de services publics qui elles ont vu leurs subventions augmentées. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Mme Arzul. C'est une déclaration de politique générale, un peu comme le fait un Premier ministre quand il est nommé. J'ai loupé une étape mais il ne me semble pas que vous soyez nommée mais en tous les cas, le Centre Communal d'Action Sociale n'est pas le lieu un peu « fourre-tout » des politiques de l'agriculture, la santé, etc. Ce sont des actions très précises. Mais en tous les cas, il y a un certain nombre de choses que vous avez dites sur lesquelles on se rejoint et je renvoie à mes propos en introduction. Il y en a d'autres, je... C'est très riche votre intervention, je ne vais pas répondre si vous voulez bien.

En revanche M. Colmard, il s'agit à peu près de la même intervention que l'an dernier. Peut-être qu'en CCAS, nous reviendrons ensemble parce que vous y êtes membres, sur la construction du budget. Vous vous rappellerez qu'il y a déjà 25 000 € de revenus annuels liés aux propriétés immobilières du CCAS qui font que jusqu'à présent - et l'an dernier vous nous aviez demandé aussi d'augmenter la dotation - nous n'avons peu besoin de « piocher » dans ces réserves. Mais, nous ne savons pas de quoi est fait l'avenir : si nous en avons besoin dans le courant de l'année - c'est la même réponse que celle de l'année dernière - nous ferons une décision modificative en conseil municipal pour abonder et donner ainsi les moyens au CCAS d'agir.

Et puis, il faut arrêter de dire que les inégalités en Vendée sont plus présentes qu'ailleurs. Non, ce n'est pas vrai. Les Pays de la Loire, notre territoire dans l'Ouest, c'est l'endroit où il y a le moins d'inégalités. Le rapport entre les plus faibles revenus et les plus hauts revenus est l'écart le plus petit et notamment sur Montaigu-Vendée. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de difficultés. Au quotidien, nous sommes confrontés à des situations avec Cécilia Grenet et les élus qui gèrent l'action sociale. C'est notre rôle aussi. Vous vous rappelez aussi que nous avons créé un poste ; nous avons désormais un travailleur social qui nous accompagne, ce n'était pas le cas avant. Si dans le courant de l'année, les 50 000 € de subventions ne suffisent pas, nous serons amenés à ressolliciter le conseil municipal sans problème.

2 – Mise à jour des projets d'établissement des crèches de Montaigu-Vendée

Rapporteur : Cécilia Grenet, Vice-présidente de la commission Enfance, familles et cohésion sociale

*Annexes : 08a_ Projet d'établissement de la petite crèche de Montaigu
08b_ Projet d'établissement de la micro-crèche de Saint-Hilaire-de-Loulay*

La micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay verra son fonctionnement évoluer à compter du 11 mars 2024, en proposant une amplitude d'horaires d'accueil plus importante afin de répondre aux besoins des familles du territoire en accueil régulier. Lors de la séance du 12 décembre dernier, les élus ont approuvé la mise à jour des règlements de fonctionnement des deux structures d'accueil du jeune enfant gérées par la commune afin d'intégrer les nouvelles modalités de fonctionnement de la micro-crèche de Saint-Hilaire-de-Loulay et harmoniser les modalités de fonctionnement des deux structures municipales.

La mise à jour des règlements de fonctionnement doit obligatoirement être accompagnée par la mise à jour de leurs projets d'établissement.

Le projet d'établissement est un document obligatoire, complémentaire au règlement de fonctionnement de la structure d'accueil, et comprend trois parties : le projet d'accueil, le projet éducatif et le projet social et de développement durable.

Les modifications apportées concernent les points suivants :

1. Dans le projet d'accueil :

- Accueil régulier et d'urgence accessible à tous les habitants de Montaigu-Vendée.
- Une direction mutualisée
- Intégration des temps de formation pédagogique pour les équipes.

2. Dans le projet éducatif :

- Les deux projets deviennent identiques
- Accent sur le jeu libre et la lecture, en prévention de l'usage des écrans en petite enfance

3. Dans le projet social et de développement durable :

- Mise en avant du besoin de mode de garde sur le territoire
- Les deux projets deviennent identiques

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver la mise à jour des projets d'établissement des crèches de Montaigu-Vendée.

Ce point est inscrit à l'ordre du jour des conseils délégués de Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.

Le conseil municipal **ADOpte** la mise à jour des projets d'établissement des structures d'accueil du jeune enfant dont elle est gestionnaire, applicable dès le 11 mars 2024, après avis de la Protection Maternelle et Infantile du Département, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les écrits institutionnels des structures d'accueil du jeune enfant sous gestion communale, après avis de la Protection Maternelle et Infantile du Département et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

3 – Subventions aux associations gestionnaires enfance et petite enfance 2024

Rapporteur : Cécilia Grenet, Vice-présidente de la commission Enfance, familles et cohésion sociale

Les associations dénommées ci-dessous ont respectivement conclu une convention partenariale avec la commune de Montaigu-Vendée, répondant à l'obligation légale d'une contractualisation pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Tels que présentés lors de la commission Enfance, familles et cohésion sociale du 22 janvier dernier, les membres du conseil municipal ont été invités à délibérer sur les montants des subventions, pouvant être versées aux associations :

Commune déléguée concernée	Associations	Services proposés	Subventions 2024
Boufféré	Pitchounes et Compagnie	Accueils périscolaire et extrascolaire	112 782 €
Boufféré	ARSB	Restauration scolaire	107 822 €
La Guyonnière	Génération Guyonnes	Restauration scolaire Accueils périscolaire et extrascolaire	149 000 €
Saint-Georges-de-Montaigu	Familles Rurales – Association locale Saint-Georges-de-Montaigu	Accueils périscolaire et extrascolaire Lieu d'accueil enfants/parents	132 200 €
Saint-Georges-de-Montaigu	Crèche Les P'tits Câlines	Accueil du jeune enfant	61 523 €

Ce point est inscrit à l'ordre du jour des conseils délégués de Boufféré, la Guyonnière et Saint Georges de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** les montants proposés pour l'année 2024 aux associations petite enfance et enfance citées ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions selon les modalités précisées dans les conventions partenariales respectives, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier et **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2024.

à l'unanimité

Par 34 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles :

Mme Elodie Larcher : Les associations ARSB et Pitchounes et Cie, ont annoncé leur fusion au 1^{er} janvier 2024. Aussi, comment ont été calculées les subventions 2024 à l'approche de cette fusion ? Entre 2021 et 2024, la subvention à l'ARSB a augmenté de 140%. Nous avons demandé à plusieurs reprises, à avoir un retour sur l'étude financée pour évaluer l'opportunité de cette fusion et également le détail budgétaire de la prise en compte des repas liés au collège Mère Teresa. Merci pour vos précisions.

Mme Cécilia Grenet : La fusion des associations n'était pas forcément annoncée au 1er janvier 2024 mais pour le 1^{er} septembre 2024.

Mme Elodie Larcher : C'est annoncé au 1^{er} juillet sur leur site.

Mme Cécilia Grenet : En tout cas, pour l'instant, nous sommes sur des prévisions budgétaires pour le montant de la subvention. Nous allons regarder avec les deux associations, c'est ce qui a été expliqué en commission. Concernant les détails budgétaires de l'ARSB que vous évoquez, l'association avait jusqu'à présent un système de subventions qui était de septembre à septembre, sur lequel elle est revenue sur une année civile. Cela change donc aussi les montants. Concernant le collège Mère Teresa, en commission, il a été expliqué que nous terminions l'exercice budgétaire 2023. Nous n'avions donc pas forcément l'ensemble des montants pour recalculer ce que vous nous demandez par rapport au prix des repas.

4 – Subventions aux établissements à caractère éducatif

Rapporteur : Fabienne Mullinghausen, Adjointe à la vie scolaire

Les élèves avec une notification MDPH peuvent être amenés à fréquenter un établissement éducatif spécialisé, tels que les Instituts Médico-Educatifs (IME) ou les Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP). L'orientation vers ces établissements se fait après avis de la MDPH et l'Education nationale, indépendamment du lieu de domiciliation de l'enfant concerné. La collectivité souhaite pouvoir contribuer au financement de la scolarité des enfants domiciliés sur Montaigu-Vendée et accueillis dans un établissement éducatif, que cela soit sur le territoire de la commune ou non.

Cette année, 3 différentes demandes ont été étudiées par la commission Education, familles et cohésion sociale :

1. L'IME de Terres de Montaigu sollicite une subvention liée à l'accueil de 10 enfants résidant sur la commune de Montaigu-Vendée. La demande porte sur le fait de proposer des projets inclusifs et plus particulièrement de valoriser cette année leur projet « théâtre ».
2. L'IME Les Herbiers sollicite une subvention liée à l'accueil d'une enfant résidant sur la commune de Montaigu-Vendée. La demande concerne le financement de leur projet annuel d'ateliers de réparation de vélos.
3. Le DITEP Alouette (La Roche-sur-Yon) sollicite une subvention liée à l'accueil d'un enfant résidant sur la commune de Montaigu-Vendée. La demande concerne la participation de la commune aux frais de scolarisation de cet élève.

Conformément à la présentation faite lors de la commission Education, familles et cohésion sociale le 22 janvier dernier, les subventions s'appuieraient :

- Pour les IME Terres de Montaigu et Les herbiers : sur les dotations scolaires établies pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques du premier degré de la commune soit :
 - 52,00 € par élève pour la dotation « fournitures pédagogiques »
 - 22,80 € par élève pour la dotation « activités péri-éducatives »
- Pour le DITEP Alouette : sur le coût d'un élève en classe élémentaire accueilli dans une des classes du dispositif Ulis existantes sur Montaigu-Vendée, à savoir 407,94 € par élève.

Les subventions versées aux différents établissements s'élèvent ainsi :

Etablissements	Nombre d'élèves concernés	Montant 2024
IME Terres de Montaigu	10	748 €
IME Les Herbiers	1	74,80 €
DITEP Alouette	1	407,94 €

Les membres du Conseil Municipal ont été invités à approuver les versements des subventions aux établissements à caractère éducatif selon les modalités définies et à autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Le conseil municipal APPROUVE les versements des subventions aux établissements à caractère éducatif (IME Terres de Montaigu, IME les Herbiers, DITEP Alouette) selon les modalités définies ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier et DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2024.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

5 – Fusion des deux écoles publiques Jules Verne - Montaigu

Rapporteur : Fabienne Mullinghausen, Adjointe à la vie scolaire

Dans le cadre de la restructuration du réseau scolaire sur la commune déléguée de Montaigu et en lien avec les travaux de concertation avec les différents acteurs éducatifs de la commune déléguée, les élus du Conseil Municipal ont validé en juin dernier la création d'un nouvel établissement scolaire Jules Verne dans le quartier des Hauts de Montaigu. Ce nouvel établissement regroupera les élèves maternelles et élémentaires des deux écoles Jules Verne actuelles et cela à la rentrée de septembre 2025.

Dans la mesure où la réunion de deux écoles implique nécessairement la fermeture de l'une d'elles et la suppression d'un emploi de directeur, une telle décision ne peut être prise qu'en étroite concertation entre l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, et la municipalité.

Dans tous les cas, une décision de la commune concernée est nécessaire.

En prenant en compte l'avancement des travaux de construction du groupe scolaire Jules Verne mais aussi les évolutions sur les postes de direction des deux écoles Jules Verne, suite à l'annonce de départ en retraite de la directrice actuelle de l'école maternelle, il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la fusion des deux écoles et la création d'un seul groupe scolaire Jules Verne à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal APPROUVE le projet de fusion de l'école publique maternelle Jules Verne et l'école publique élémentaire Jules Verne et la création d'un groupe scolaire Jules Verne à compter du 1^{er} septembre 2024 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 – Acquisition foncière de l'emprise du nouveau groupe scolaire Jules Verne – Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Annexe 09_ Convention portant engagement des parties entre la ville de Montaigu et l'Office Public de l'Habitat en date du 13 mars 2018

Dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire Jules Verne sur la commune déléguée de Montaigu, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de l'emprise foncière utile au projet.

Le foncier concerné, situé rue de l'Aurore, sur le secteur des Hauts de Montaigu, est actuellement la propriété de Vendée Habitat et a fait l'objet de travaux sous leur maîtrise d'ouvrage pour la déconstruction de la tour C.

Conformément à la convention portant engagement des parties entre la ville de Montaigu et l'Office Public de l'Habitat en date du 13 mars 2018, le foncier nécessaire au projet doit être cédé à 35 € hors taxes le mètre carré. Il sera assujéti à une TVA sur prix total au taux en vigueur.

Les parcelles concernées sont cadastrées section AI numéros 416p, 418, 421, 234 et 40, la surface estimée avant bornage est d'environ 4 917m² pour l'enceinte de l'établissement et l'aménagement du parvis.

Ainsi, il a été proposé aux membres du conseil municipal une acquisition d'une surface d'environ 4 917 m² moyennant le prix principal de 35,00 € HT le m² auquel il conviendra d'ajouter la TVA sur prix total au taux en vigueur. Le prix de vente sera déterminé en fonction de la surface réelle après bornage.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal DECIDE d'acquérir auprès de Vendée Habitat les parcelles situées à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Montaigu, cadastrées section AI numéros 418, 421, 234, 40 et 416p pour une contenance totale d'environ 4 917m² avant bornage moyennant le prix principal de 35,00 € HT le m² auquel s'ajoutera la TVA sur prix total au taux en vigueur, DIT que les frais d'actes et tous les éventuels autres frais (bornage, etc.) seront supportés par la ville de Montaigu-Vendée et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

2 – Echange foncier – 5 La Gerverie – Saint-Georges-de-Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Monsieur Elliot MARION est propriétaire du bien situé à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu – 5 La Gerverie et cadastré 217 section AO numéro 52. Monsieur MARION a pour projet de diviser et céder une partie de ce bien. Lors des opérations de bornage, il a été constaté que l'alignement existant n'était pas conforme au cadastre. C'est pourquoi et après échange avec Monsieur MARION, il est proposé de régulariser cette situation en procédant à un échange de parcelles dépendant du domaine public et appartenant à la commune de Montaigu-Vendée contre une partie du terrain appartenant à Monsieur MARION. Cet échange permettrait ainsi de respecter l'alignement.

Ainsi, il a été proposé aux membres du conseil municipal de constater la désaffectation de deux délaissés communaux et d'en prononcer leur déclassement afin de les intégrer dans le domaine privé de la commune (**projet délibération n°1**) et d'approuver cet échange de terrain entre la ville de Montaigu-Vendée et M. Elliot MARION, consenti sans soulte de part et d'autre (**projet délibération n°2**).

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.

1 : Désaffectation et déclassement de deux délaissés communaux

Le conseil municipal CONSTATE la désaffectation d'une partie du domaine public situé à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint Georges de Montaigu pour une surface d'environ 39 m² située à l'avant de la parcelle cadastrée 217 section AO numéro 52 et PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

2 : Echange foncier

Le conseil municipal PROCEDE à un échange de terrain entre la commune de Montaigu-Vendée et M. Elliot MARION tel qu'indiqué ci-dessus, DIT que cet échange est consenti sans soulte de part et d'autre, DIT que les frais d'acte ainsi que les frais de bornage seront supportés par M. Elliot MARION et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

3 – Cession foncière rue de la Fontaine – Saint-Georges-de-Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Annexe 10_ Avis des Domaines n°OSE 2023-85146-59586 en date du 7 août 2023

Dans le cadre de la densification de dents creuses identifiées dans les anciens lotissements de Montaigu-Vendée, il est proposé de céder un ancien espace vert situé rue de la Fontaine à Saint-Georges-de-Montaigu.

La parcelle, cadastrée section ZN numéro 536, dispose d'une surface de 530 mètres carré.

Elle a fait l'objet d'une désaffectation, d'un déclassement et d'une intégration au domaine privé communal lors du conseil municipal du 1^{er} février 2022.

Il a été proposé aux membres du conseil municipal de céder la parcelle à Monsieur et Madame EVEILLARD, au prix de 125 euros le mètre carré, soit 66 250,00 €

Il sera également proposé que les frais d'actes soient à la charge des acquéreurs, Monsieur et Madame EVEILLARD.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.

Le conseil municipal PROCÈDE à la cession de la parcelle cadastrée 217 section ZN numéro 536 sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, d'une surface d'environ 530 m², à M. et Mme EVEILLARD, moyennant le prix principal de 125 € le m², DIT que les frais de bornage seront supportés par la ville de Montaigu-Vendée, DIT que les frais d'actes seront supportés par M. et Mme EVEILLARD et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

4 – Modification de dénomination de la voie Chemin des Acacias – La Guyonnière

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Pour donner suite à la création de la commune nouvelle de Montaigu-Vendée, la dénomination proche de la Rue des Acacias sise sur la commune déléguée de Montaigu et Chemin des Acacias sis sur la commune déléguée de La Guyonnière au lieu-dit Le Planty génère des erreurs de livraisons de colis et courriers, complexifie les adressages de travaux sur les réseaux et impacte les interventions des services de secours.

Afin de résoudre cette situation, il a été proposé à l'assemblée de modifier la dénomination du Chemin des Acacias à la Guyonnière en Impasse du Chemin Vert.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de la Guyonnière pour avis.

Le conseil municipal APPROUVE la modification de la dénomination du Chemin des Acacias sur la commune déléguée de la Guyonnière en Impasse du Chemin Vert et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. Jean-Martial Haeffelin : C'est plus une interrogation. On est bien d'accord que les quatre points que vous nous avez proposés, de l'acquisition foncière au changement d'une dénomination de voies, sont les seuls points que vous avez à nous présenter ce soir pour la commission qui s'appelle environnement et mobilité.

M. le Maire : Mme Larcher ?

Mme Elodie Larcher : C'est juste qu'au conseil délégué à Saint Hilaire de Loulay, on a donné un avis sur la cession foncière et l'emprise de l'UPAD. Du coup, j'ai été étonnée de ne pas le voir à l'ordre du jour ce soir.

M. le Maire : Ce n'est pas parce que c'est présenté à une commission ou à un conseil délégué que nous le mettons à l'ordre du jour forcément du prochain conseil municipal. Cela peut être celui d'après, ou celui encore d'après... Mais, vous avez raison d'être vigilante.

ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

M. le Maire : De la même façon que nous votons les subventions aux associations avec un peu de décalage sur le vote du budget, je vous invite maintenant à passer en revue les enveloppes d'investissements techniques.

Ces enveloppes sont généralement évoquées dans les diverses commissions, au fil de l'année, et principalement dans la commission des moyens techniques, présidée par Cyrille.

C'est pourquoi un petit récapitulatif apparaît nécessaire, même s'il faut rester prudent car certains arbitrages peuvent encore intervenir en cours d'année en fonction notamment des réponses aux divers marchés publics.

Point d'information relatif aux investissements retenus dans le cadre des enveloppes budgétaires 2024 voirie, espaces verts et bâtiments

Rapporteurs : *Florent Limouzin, Maire*

Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Franck Savary, Adjoint aux parcs et espaces verts

Christian Pichaud, Adjoint aux bâtiments

Le conseil municipal a voté le budget prévisionnel 2024 lors de sa séance en décembre 2023. Ce vote anticipé contient les principaux investissements financés par des autorisations de programme mais ne permet pas de rentrer dans le détail des travaux de moindre ampleur. Suite aux différentes commissions thématiques qui se sont déroulées en janvier, Monsieur le Maire et les adjoints concernés ont récapitulé les investissements 2024 envisagés principalement sur la voirie, les espaces verts et les bâtiments »

Le conseil municipal PREND note de cette information.

Observations éventuelles :

M. Jean-Martial Haeffelin : Juste un commentaire effectivement puisque-là M. Cocquet, nous a présenté en partie des projets Terres de Montaigu, donc ce serait bien que nous parlions de Montaigu-Vendée quand nous sommes en conseil municipal de Montaigu-Vendée.

M. Cyrille Cocquet : J'indiquais que les travaux étaient mutualisés notamment en termes de voirie et d'assainissement. C'était seulement pour illustrer et dire que ce sont des montants très importants. La ville prend en charge la partie visible mais heureusement que l'Agglo pilote – on va dire – la partie invisible, en partie souterraine. C'était pour bien l'expliquer à tous les élus car vous n'êtes pas tous en commission.

M. le Maire : Très bien, c'est super cette présentation faite. Evidemment, cela a du sens de présenter les travaux d'assainissement lorsque nous réalisons des travaux de voirie.

1 – Conventions de travaux, d'entretien et de participation financière avec le Département - RD 137, rue des Maines – Saint-Georges-de-Montaigu

Rapporteur : *Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques*

Annexes : *11a_ Convention aménagement RD137*

11b_ Convention de financement par offre de concours

Dans le cadre de la réalisation des aménagements de sécurité de la rue des Maines (RD137) sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, le Conseil Départemental de la Vendée a transmis une convention de travaux et d'entretien afin d'autoriser la commune à réaliser les travaux ainsi qu'une convention de financement par offre de concours.

Le Conseil Départemental de la Vendée autorise la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu à :

- Élargir la chaussée ;
- Créer des trottoirs bordurés ;
- Créer une priorité à droite au carrefour de la RD137 et de la Place Raymond Dronneau ;
- Mettre en œuvre les revêtements proposés ;
- Créer les stationnements longitudinaux ;
- Réaliser les marquages et la signalisation verticale ;
- Poser le mobilier urbain proposé ;
- Réaliser les plantations prévues.

La maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux est assurée par la commune sous sa propre responsabilité. Elle prend en charge l'ensemble des missions : études, procédures administratives et surveillance des travaux.

Le Conseil Départemental indique que la Ville de Montaigu-Vendée prendra en charge la déclaration de la TVA et la demande de versement à son profit des fonds de compensation de la TVA. Il indique également renoncer à solliciter lui-même le Fond de Compensation de la TVA pour la réalisation des travaux.

La convention précise les conditions d'entretien des aménagements réalisés. En effet, le Département assurera :

- l'entretien et les importantes réparations de chaussée en enrobé noir ;
- l'entretien de la signalisation verticale et horizontale de priorité, hormis le panneau lumineux.

La Ville de Montaigu-Vendée aura la charge de l'entretien du reste des aménagements réalisés.

Le Conseil Départemental de Vendée indique sa participation par Fonds de Concours à la réalisation de la couche de roulement de la rue des Maines pour une surface de 1 185 m² à hauteur de 8 891,70 €.

Il a été proposé aux membres du conseil municipal d'approuver lesdites conventions, d'autoriser leurs signatures et de solliciter le versement au profit de la ville de Montaigu-Vendée du fond de compensation de la TVA pour la réalisation des travaux ainsi que la participation financière du Département à hauteur de 8 891,70 €.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.

Le conseil municipal APPROUVE la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur (PR80+750 au PR80+950) entre le Département de la Vendée et la Ville de Montaigu-Vendée, APPROUVE la convention de financement par offre de concours entre le Département de la Vendée et la Ville de Montaigu-Vendée, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur (PR80+750 au PR80+950) entre le Département de la Vendée et la Ville de Montaigu-Vendée, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement par offre de concours entre le Département de la Vendée et la Ville de Montaigu-Vendée, SOLLICITE le versement à son profit du fond de compensation de la TVA pour la réalisation des travaux, SOLLICITE le versement de la participation financière du Département à hauteur de 8 891,70 €, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

1 – Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n° DEL 2020.05.26-24 du 26 mai 2020)

Décisions du Maire prises entre le 6 décembre 2023 et le 06 février 2024

N°	Date	Objet de la décision
DECRE_2023_265	08 déc.	Travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel – Montaigu
DECRE_2023_266	08 déc.	Etude de faisabilité et mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de sport la Petite Maine et restructuration des vestiaires – Saint Georges de Montaigu
DECRE_2023_267	08 déc.	Services d'assurances pour le groupement de commandes constitué entre la commune et le CCAS de Montaigu-Vendée
DECRE_2023_268	19 déc.	DPU – La Poitevinière – Saint Georges de Montaigu
DECRE_2023_269	19 déc.	DPU – 21 rue de l'Etang – Saint Georges de Montaigu
DECRE_2023_270	19 déc.	DPU – 6 rue Beau Soleil -Montaigu
DECRE_2023_271	19 déc.	DPU – 7 impasse du Haut Bois – Montaigu

DECRE_2023_272	19 déc.	DPU – 7 rue du Docteur Trastour – Montaigu
DECRE_2023_273	19 déc.	DPU – 1 impasse le Clos du Parc – Montaigu
DECRE_2023_274	19 déc.	DPU – 6 rue du Belvédère – Saint Georges de Montaigu
DECRE_2023_275	19 déc.	DPU – 6 rue du Belvédère – Saint Georges de Montaigu
DECRE_2023_276	22 déc.	DPU – 26 le Petit Montagnon - Boufféré
DECRE_2023_277	19 déc.	DPU – 1 rue des Rochettes – Montaigu
DECRE_2023_278	19 déc.	DPU – 14 rue des Moineaux – Montaigu
DECRE_2023_279	21 déc.	DPU – Rue Durivum – Saint Georges de Montaigu
DECRE_2023_280	21 déc.	DPU – Rue Durivum – Saint Georges de Montaigu
DECRE_2023_281	19 déc.	DPU – 2 bis rue de la Bernardière – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2023_282	19 déc.	DPU – 7 Place du Champ de Foire – Montaigu
DECRE_2023_283	19 déc.	DPU – 7 rue du Levant – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2023_284	19 déc.	Travaux de construction du groupe scolaire Jules Verne – Montaigu
DECRE_2023_285	22 déc.	Services d'assurances pour le groupement de commandes constitué entre la commune et le CCAS de Montaigu-Vendée – lot n°3 « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes »
DECRE_2023_286	26 déc.	DPU – 14 rue des Sapins – Saint Georges de Montaigu
DECRE_2023_287	26 déc.	DPU – 5 rue des Ormeaux – la Guyonnière
DECRE_2023_288	26 déc.	DPU – 13 rue du Sous-Lieutenant Boisseleau - Montaigu
DECRE_2023_289	02 janv.	DPU – 37 rue des Morlières – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2023_290	26 déc.	DPU – 5C rue des Chaumes – Boufféré
DECRE_2023_291	02 janv.	DPU – 41 rue de Nantes – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2023_292	26 déc.	DPU – 5 boulevard Raymond Parpaillon - Montaigu
DECRE_2024_001	08 janv.	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle enfance et culture – Rue du Prieuré à Saint Georges de Montaigu – Avenant n°1
DECRE_2024_002	11 janv.	Travaux de restructuration et d'extension d'un restaurant scolaire à Boufféré - Avenants
DECRE_2024_003	17 janv.	Tavaux d'aménagement du quartier les Hauts de Montaigu – Phase A – Avenant n°3 au lot n°01 « Terrassements – Voirie – Assainissement eaux usées et eaux pluviales
DECRE_2024_004	17 janv.	Tavaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel à Montaigu – Avenants n°1 et 2 au lot n°05 « Gros œuvre »
DECRE_2024_005	17 janv.	Tavaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel à Montaigu – Avenant n°2 au lot n°03 « Gros œuvre »
DECRE_2024_006	19 janv.	DPU – 17 rue du Millénaire – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_007	19 janv.	DPU – 15 rue de l'Abbé Giraudet – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_008	18 janv.	DPU – 39 avenue Villebois Mareuil – Montaigu
DECRE_2024_009	18 janv.	DPU – 14 rue du Pont Neuf – Montaigu
DECRE_2024_010	18 janv.	DPU – 1 rue Chateaubriand – Montaigu
DECRE_2024_011	19 janv.	DPU – Le Petit Montagnon – Boufféré
DECRE_2024_012	19 janv.	DPU – Le Petit Montagnon - Boufféré
DECRE_2024_013	19 janv.	DPU – 5 rue de la Gaudine – Montaigu
DECRE_2024_014	22 janv.	Travaux d'aménagements paysagers – Avenant n°2 au lot n°2 « Les Amphores I et II à Boufféré »

DECRE_2024_015	19 janv.	DPU – 6 rue des Petits Crevois – Boufféré
DECRE_2024_016	19 janv.	DPU – 10 rue Georges Clémenceau – Montaigu
DECRE_2024_017	19 janv.	DPU – 36 bis rue de Nantes – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_018	26 janv.	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption à Boufféré
DECRE_2024_019	19 janv.	DPU – 17 rue du Millénaire – Saint Hilaire de Loulay
DECRE_2024_020	19 janv.	DPU – 1 rue Chateaubriand - Montaigu
DECCS_2024_021	02 fév.	Tarifs – Accueil périscolaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSHL) – Montaigu et de la Maison de l'Enfance
DECCS_2024_022	02 fév.	Tarifs – Accueil extrascolaire et les mercredis de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSHL) – Montaigu et de la Maison de l'Enfance
DECCS_2024_023	02 fév.	Tarifs de la restauration scolaire de Montaigu-Vendée

Arrêtés du Maire pris entre le 6 décembre 2023 et le 6 février 2024

N°	Date	Objet de la décision
ARRAE_2023_068	06 déc.	Modification du régime des priorités de circulation Rue de la Gare dans le cadre de la création du parking de la Gare Nord
ARRDA_2023_069	28 déc.	Autorisation d'ouverture des commerces locaux 5 dimanches en 2024
ARRPR_2023_070	28 déc.	Nomination d'un régisseur de recettes suppléant – Régies de recettes des mairies déléguées de Boufféré, la Guyonnière et Saint Georges de Montaigu
ARRPR_2023_071	28 déc.	Délégation de fonction et signature à Adeline Lami – Agent du service Accueil à l'habitant
ARRRE_2024_001	08 janv.	Délégation de signature à Jocelyn Guibert, Directeur de l'Ingénierie
ARRCS_2024_002	15 janv.	Nomination d'un régisseur de recettes – Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée
ARRRE_2024_003	17 janv.	Délégation de signature à Pauline Bourriche, Responsable du service projets de communication et relation médias

2 – Liste des concessions retenues

Commune	Date de l'enregistrement de la concession	Nom du concessionnaire	Date du début de la concession	Durée de concession
La Guyonnière	11/12/2023	THULEAU Guy et Christiane	25/11/2023	30 ans
Boufféré	15/12/2023	ROUSSEAU Gilles	14/12/2023	30 ans
St Georges de Montaigu	19/12/2023	CAILLER Vincent	16/12/2023	30 ans
Montaigu	03/01/2024	BONNET Michel	18/12/2023	30 ans
Montaigu	10/01/2024	THORAVAL Emmanuelle née BUCHER	28/12/2023	30 ans
Montaigu	15/01/2024	ALBERT Romain	29/12/2023	30 ans
Montaigu	18/01/2024	PIFFETEAU Marie-Josèphe	10/01/2024	15 ans
Montaigu	19/01/2024	CORMERAIS Maurice et Nicole	19/01/2024	30 ans
La Guyonnière	19/01/2024	FERCHAUD Liliane née FONTENEAU	09/01/2024	30 ans
St Hilaire de Loulay	22/01/2024	HERVOUET Nadia née ESNAULT	20/01/2024	30 ans
St Georges de Montaigu	22/01/2024	BONNET Michel et Marie-Georges	22/01/2024	30 ans

M. Jean-Martial Haeffelin : Oui, M. le Maire, vous avez fait un propos liminaire, je vous propose un propos conclusif qui fera lien avec la suite de notre soirée, je n'en doute pas. Vous avez fait part tout à l'heure de votre position sur un sujet des plus sérieux que la situation de l'agriculture dans notre pays. Nous souhaiterions intervenir sur un sujet très sérieux lui aussi, qui nous a marqué lors de la cérémonie de vos vœux. Tout d'abord, en échangeant avec nos habitants, j'ai eu comme remontée que votre discours avait été apprécié pour sa clarté et je tenais à vous en faire part. En effet, reprenant l'ensemble des éléments de langage de la droite la plus radicale : insécurité, délinquance, islamisation de la société, remise en cause des vérités scientifiques, lutte contre les décroissants et même lutte contre l'écriture inclusive, vous avez fait preuve d'honnêteté sur votre positionnement politique. L'insécurité, la délinquance, c'est de cela dont nous voulons parler justement. Si la lutte contre celles-ci est une ambition partagée, nous sommes surpris que vous ayez oublié celle qui est la plus violente sur notre territoire, celle qui fait des blessés, des morts et qui détruit des familles entières. Je parle de la problématique de l'alcool. Tous les mois, nous avons des exemples qui viennent nous rappeler le fléau que cette addiction représente tant sur la route qu'au sein des familles, la problématique de l'alcool étant souvent liée à celle des violences intra-familiales dont vous avez déjà donné les chiffres en augmentation. Et pourtant, la collectivité continue d'associer convivialité et alcool. Lors de la cérémonie des vœux de Montaigu, vous avez cité les agents de sécurité qui étaient là - je vous cite - pour éviter les intrusions lors de l'événement mais les aviez-vous également missionnés pour éviter aux délinquants routiers ayant abusé de vos agapes de reprendre leur voiture. Cette délinquance-là a été ancrée dans notre quotidien. Je me rappelle même d'une commission où partant en premier après avoir partagé un moment de convivialité avec certains d'entre vous, l'un des vôtres nous a demandé de prévenir si la route n'était pas libre. Quelle est votre action pour lutter contre ce fléau ? Comment accompagner les jeunes en termes de prévention ? Quel rôle pourrait jouer nos associations pour sortir du schéma actuel qui incite à la consommation d'alcool au sein des bars, des clubs de sport par exemple ? Conscient que vous ne pourrez sans doute pas nous répondre ce soir, nous souhaiterions que ces points puissent faire l'objet d'un point lors du prochain conseil municipal et pourquoi pas qu'ils puissent être le cœur du prochain thème du comité consultatif. Je vous remercie. Je ne sais pas si vous avez entendu la fin de mon intervention.

M. le Maire : Le début, le milieu, ...

M. Jean-Martial Haeffelin : Non mais la fin, je vous proposais que ce soit un point de débat justement lors d'un prochain conseil.

M. le Maire : J'ai tout entendu.

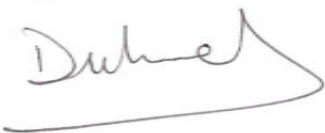
M. Jean-Martial Haeffelin : Parfait.

M. le Maire : Merci. Et vous êtes conscient que je ne peux pas répondre car vous n'avez pas respecté le règlement intérieur mais ce n'est pas grave. Ce sont des sujets – alors je passe les outrances parce que j'ai l'habitude maintenant avec vous, M. Haeffelin, et elles ne me touchent pas, donc vous pouvez y aller - simplement sur la problématique centrale de votre propos, c'est tellement important que là non plus, cela ne nécessite pas d'outrances et d'être pris comme ça à partir de moments conviviaux qui sont évidemment très importants au sein de la commune et qui ne justifient pas le problème sur des consommations addictives.

Je suis tout à fait d'accord pour regarder avec les élus ce sujet mais dans des conditions sereines et non en fin de conseil dans des dispositions qui ne nous laissent pas le temps et la possibilité de faire des réponses construites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26.

La secrétaire de séance,
Negat DUHAMEL



Monsieur le Maire,
Florent LIMOUZIN

